

RENTÉE SCOLAIRE 2024

JOURNÉE DE MOBILISATIONS MARDI 1^{er} OCTOBRE POUR LES SALAIRES, LES SERVICES PUBLICS ET LES RETRAITES

ÉDITO

« Le clan des libéraux » *

La rentrée 2024 s'est faite dans un contexte généralisé d'inversion des valeurs, les personnels des collèges, lycées et CIO ont vécu une rentrée scolaire déplorable inspirée de « Retour vers le passé ». En effet, la nouvelle « Doc » de la DGESCO et la ministre démissionnaire ont utilisé « l'été meurtrier » pour tenter d'inscrire dans le réel de la rentrée toutes les conséquences catastrophiques des réformes défavorables (choc des savoirs, Pacte, tri des élèves à tous les niveaux, casse de la formation initiale professionnelle...). Ces réformes sont refusées par l'immense majorité de la profession et des parents d'élèves, et pourtant imposées grâce une majorité parlementaire... mise en minorité aux dernières élections législatives.

« Manu et ses frères », toujours à la manœuvre, s'obstinent dans leur déni de réalité. Le Premier ministre démissionnaire a reconduit, en prévision du budget 2025, des lettres plafond de crédits austéritaires pour chaque ministère. « Gaby » ambitionne de poursuivre la politique qui a pourtant plongé le pays dans une crise sociale, politique et démocratique majeure, et refuse le message sorti des urnes réclamant l'urgence d'une revalorisation des salaires, le renforcement des services publics, l'abrogation de la dernière loi sur les retraites, la reconnaissance de toutes celles et ceux qui œuvrent à garantir, dans des conditions dégradées, l'accès aux services publics et en particulier celui de l'éducation.

Le SNES-FSU et la majorité de la profession, contrairement à la vision « Péril jeune » de nos gouvernants, savent quelles sont les solutions pour restaurer une éducation nationale pour la réussite de tous les élèves : moins d'élèves par classe, plus d'heures de cours en collège, fin de la réforme des lycées, plus de personnels (CPE et AED) dans les vies scolaires, retour du rôle fondamental des Psy-EN dans l'orientation, formation initiale de haut niveau, des personnels AESH reconnus par un statut, revalorisation indiciaire générale et massive, retour du paritarisme plein et entier pour assurer pour toutes et tous « Bread and roses ».

A la rentrée de septembre, dans chaque établissement et service, il a été nécessaire, après l'accueil syndical des nouveaux collègues, de s'organiser collectivement pour construire une rapide mobilisation d'envergure nationale pour faire gagner l'ensemble de ces revendications. Les « lumières de la ville » ne sont pas toutes éteintes et vous pouvez compter sur les militantes et militants du SNES-FSU pour, tout au long de cette nouvelle année scolaire, construire avec vous l'action et faire avancer les projets de transformation sociale dont nous avons plus que jamais besoin pour construire toutes et tous ensemble « les jours heureux ».

La section académique du SNES-FSU vous souhaite une bonne rentrée 2024 combative.

*Nos lectrices et lecteurs voudront bien nous excuser de l'utilisation et du détournement de titres de films dans cet édit.

Hervé Fumel
co-secrétaire général académique du SNES-FSU



SOMMAIRE

- p 2-3 : Métiers : AEHS et AED.
- p 4-5 : Stagiaires et mutations.
- p 6-7 : Vie interne du SNES : résultats élections internes et organisation du SNES-Montpellier.
- p 8 : Syndicalisation et action syndicale.

Un métier essentiel non reconnu, des conditions qui continuent à se dégrader.

La menace des PAS.

Si le projet de création des ARE (fusion AED-AESH) semble abandonné, une expérimentation des PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) a été lancée pour cette rentrée scolaire dans quatre départements (l'Aisne, la Côte-d'Or, l'Eure-et-Loir et le Var). Les PAS sont censés remplacer les PIAL, avec une transformation majeure : ce serait le PAS, et non plus une notification de la MDPH, qui déterminerait le nombre d'heures d'accompagnement dont les élèves bénéficieraient. Cela ne peut que conduire à accélérer la logique de mutualisation, sans qu'il soit tenu compte des besoins des élèves. Le projet de la ministre Belloubet était de généraliser les PAS à la rentrée 2025. Quelles que soient les évolutions de la situation politique, des mobilisations seront nécessaires pour en terminer avec les PIAL et les PAS qui gèrent la pénurie au niveau local et exiger une école inclusive ambitieuse, avec la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH et des recrutements à la hauteur des besoins.

La généralisation de la gestion académique par le SIG-AESH

Le SIG (Service Interdépartemental de Gestion), basé à la DSDEN 66, récupère la gestion administrative et financière de l'ensemble des AESH de l'académie : il n'y aura plus d'AESH dont la gestion dépend d'un lycée mutualisateur. À la dernière rentrée, le transfert des AESH des lycées mutualisateurs au SIG s'était fait avec difficulté. Nous avons évoqué les nombreux dysfonctionnements lors d'une audience à la DSDEN 66 en février dernier et l'administration s'était engagée à mieux anticiper les transferts, et d'une manière générale à améliorer la communication avec les AESH. N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés à ce sujet.

Accompagnement des élèves sur la pause méridienne

La loi du 27 mai 2024 prévoit que l'accompagnement des élèves en situation de handicap est à la charge de l'État et non des collectivités territoriales. La note de service du 24 juillet 2024 indique que lorsque la quotité de temps de travail d'un AESH évolue en raison d'un accompagnement sur le temps méridien, un avenant à

son contrat de travail doit lui être proposé. Cette augmentation de quotité est prévue pour l'année scolaire. La note de service indique que cette augmentation de quotité sur la pause méridienne se fait sur la base du volontariat. Il faudra être attentif à ce que des moyens dédiés soient consacrés à l'accompagnement des élèves sur la pause méridienne.

AESH: agir syndicalement dans son établissement

Au sein des établissements, les AESH peuvent rencontrer des difficultés avec les directions, voire avec les coordinations du PIAL.

Plus généralement, le manque de moyens et la mutualisation à outrance peuvent conduire à des conditions de travail très dégradées. Il importe donc que les AESH ne soient pas isolés. Des actions collectives de l'ensemble des personnels, parfois avec les parents d'élèves, peuvent permettre de dénoncer par exemple le manque d'AESH et d'obtenir des moyens supplémentaires. Le conseil d'administration, dont les AESH peuvent être des membres élus, peut être un des lieux de ces différentes actions collectives.

La proportion des AESH qui se syndiquent reste encore insuffisante, mais elle est en progrès. Le plus souvent, le contact avec le SNES-FSU se fait par les S1 des établissements.

La section académique, et en particulier le secteur AESH, et les sections départementales se tiennent donc à la disposition des collègues pour les aider pour toutes ces questions et les soutenir dans leurs actions locales.

Ysabel Lévassier, Emmanuel Bois et Patrick Borde
Responsables Secteur AESH pour le SNES-FSU
Montpellier



Se syndiquer au SNES-FSU ou au SNUEP-FSU

9 € pour être informé-e et défendu-e. Une nécessité pour avoir connaissance de vos droits, et être défendu-e contre tout arbitraire de l'administration. L'adhésion pour l'ensemble de l'année scolaire est de 25 €, dont 16 € vous seront remboursés en crédit d'impôt.

Adhérer, c'est ici !

Contactez votre section académique



Adhérer au SNES-FSU (collège et LGT) ou au SNUEP-FSU (LP), c'est :

- **lutter contre** la précarité du statut des accompagnant-es d'élèves en situation de handicap ;
- **se mobiliser pour :**
 - la refonte de la grille indiciaire et minimum fonction publique à 1850 € ;
 - la création d'un corps de catégorie B ;
 - l'abandon des PIAL, le refus des PAS et des ARE.

Adhérer au SNES-FSU ou au SNUEP-FSU, c'est aussi agir pour défendre...

- vos droits dans les établissements ;
- la démocratie et les libertés publiques ;
- le service public d'éducation ;
- l'égalité professionnelle femme-homme.

AED : Difficile CDI...et pas d'ARE

Sur l'académie c'est plus de 2 550 collègues AED dont 10 % en CDI qui occupent des missions indispensables au fonctionnement de nos collèges et lycées.

L'accès éventuel au CDI, instauré par le décret du 9 août 2022, génère aussi beaucoup d'angoisses et de frustrations pour nos collègues qui, bien qu'ayant donné pleine satisfaction durant les 6 ans de CDD, reçoivent parfois une lettre de refus pour un CDI.

Pour beaucoup de nos AED, décrocher un CDI s'assimile à un jeu de loterie dans lequel leurs compétences professionnelles ne sont pas reconnues.

Les demandes de CDI.

ATTENTION à déposer votre demande dans les temps imposés par le rectorat et connus depuis janvier par les chefs d'établissement, à savoir au plus tard le 6 novembre 2024 si votre 6ème contrat se termine entre le 1er mars et le 1er septembre 2025. Vous recevrez la réponse du rectorat 3 mois avant la date d'échéance de votre contrat.

Vous trouverez toutes les modalités et conseils dans le memo spécial AED que nous distribuons dans chaque vie scolaire et vous pouvez directement nous contacter à s3mon@sn.es.edu.

NE RESTEZ PAS SEULE.S ! Les militant·es du SNES-FSU interviennent régulièrement auprès du chef de la DPE et du DRH afin de défendre votre situation au cas par cas !

Pour exemple, en juin dernier, nous avons présenté une trentaine de cas de refus de CDI et avons obtenu gain de cause pour 75 % d'entre eux ou elles suite à nos interventions au Rectorat et à notre capacité à exposer clairement aux chefs de service des arguments efficaces et en mettant en avant les incohérences de certaines situations.

Abandon de la fusion programmée des AESH et des AED.

En avril 2023, le Président de la République, avait annoncé lors de la Conférence Nationale du Handicap,

une proposition indigente : « regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE) » niant ainsi les spécificités des deux métiers et dans le souci avant tout de faire des économies.

Les syndicats de la FSU n'ont eu de cesse toute l'année de

dénoncer cette mesure qui devait prendre effet à la rentrée 2024 et qui niait les fonctions spécifiques des AESH et le rôle essentiel joué par les AED dans l'accompagnement, le soutien, l'écoute de tous les élèves. Ces arguments ont enfin été entendus puisque le 16 mai dernier ce projet a été officiellement abandonné en Comité Interministériel du Handicap.

Pour autant, la question de l'Ecole Inclusive systématique reste un sujet sensible sur lequel il faut continuer à revendiquer des moyens importants pour éviter des situations catastrophiques !

Nous vous souhaitons une BONNE ANNEE SCOLAIRE et n'hésitez pas à nous contacter ! Pour défendre vos droits et en gagnant de nouveaux, syndiquez-vous au SNES-FSU !

Mireille GUIBERT

Co-secrétaire académique et responsable du secteur AED pour le SNES-FSU académique



SALAIRES

Pour les AED en CDD : si vous occupez un emploi à temps complet, votre traitement indiciaire brut ne peut pas être inférieur au traitement indiciaire brut correspondant à l'indice majoré 366 (pour atteindre le niveau du SMIC), soit 1 801,73 € brut par mois.

Pour un temps plein le salaire net est d'environ 1 448,05 € et pour un mi temps 724,04 €.

Pour les AED en CDI : la rémunération est à l'indice majoré 375 soit 1 846,04 € brut par mois. Pour un temps plein le salaire net est d'environ 1 483,67 € et pour un mi temps 741,83 €. Le décret portant sur la CDIisation des AED prévoit un réexamen de la rémunération au moins tous les trois ans pour les AED en CDI. Une grille de salaire devait être fixée par arrêté... Mais depuis 2022, aucune grille salariale n'a été publiée...

Se syndiquer

Une nécessité pour avoir connaissance de vos droits, et être défendu·e contre l'arbitraire de l'administration. L'adhésion pour l'ensemble de l'année scolaire est de 25 €, dont 16 € vous seront remboursés en crédit d'impôt.

Adhérer, c'est ici !

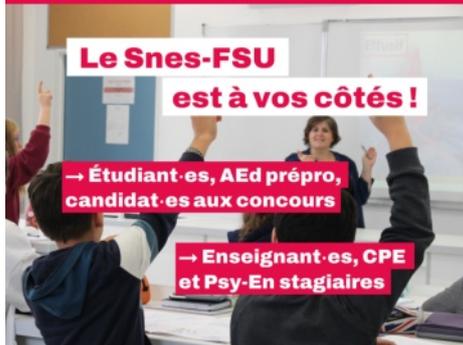
Contactez votre section académique



AED

Pour un salaire minimum
à 1 850 € par mois

Entrée dans le métier



Après les avoir accompagnés tout l'été suite à leur affectation le 12 juillet, nous avons accueilli les stagiaires de l'académie de Montpellier pour leur semaine de pré-rentrée du lundi 26 au mercredi 28 août et serons à leurs côtés tout au long de cette année scolaire.

Pour cette année encore, suite à la réforme des concours et de la formation continue décidée par le ministre Blanquer en 2021, la rentrée des stagiaires est placée sous le signe de la confusion et de la dégradation des conditions de formation. En effet, se superposent 4 « statuts » de « stagiaires » (et autant de « tuteurs » dans les établissements) : les stagiaires « mi-temps » (titulaires d'un M2 non MEEF et du concours – CAPES, CPE ou Agrégation), les stagiaires « temps plein » en responsabilité devant les classes (titulaires d'un M2 MEEF et du concours) ; les contractuels alternants (6h en responsabilité face élèves, inscrits en M2 MEEF et qui préparent le concours) et les étudiants en immersion en pratique accompagnée qui préparent en même temps pour beaucoup leur master MEEF et le concours.

A cela s'ajoutent les projets de réforme de la formation qui laissent penser aux étudiants « avancés » dans leurs études que le recrutement se fera bientôt en L3, avec toutes les inquiétudes que cela suscite en termes de formation académique.

Les syndicats de la FSU se sont opposés aux différentes réformes qui ne font qu'accroître les difficultés des stagiaires et la pression mise sur leurs épaules, sacrifient leur formation sur l'autel des économies budgétaires. Les conditions d'accès à la formation initiale et continue se dégradent pour toutes et tous les enseignant.es dès l'entrée dans le métier.

Nous continuons de revendiquer un stage en responsabilité représentant au maximum un tiers de service pour tous. Même si les débuts de carrière ont été récemment revalorisés, les stagiaires certifiés, PLP, CPE et PEPS commencent en-dessous de 2000€ par mois. Nous demandons une revalorisation pour tous avec un raccourcissement des premiers échelons de classe normale pour un accès au 4ème échelon plus rapide, dès 2 ans de carrière. De véritables pré-recrutements d'élèves fonctionnaires doivent être mis en place pour mettre un terme à la crise historique des recrutements.

Pour le SNES-FSU, et les autres syndicats de la FSU, il faut agir pour une réforme ambitieuse de la formation des enseignants et des CPE, qui ne surcharge pas inutilement les étudiants et qui leur ménage le temps et le recul réflexif nécessaire pour appréhender la complexité du métier et préparer sereinement les concours.

Accueil des stagiaires par la FSU Les 26 et 27 août 2024



Tifenn Le Martelot
Responsable du secteur stagiaires

Mutations

Mutations intra-académiques et recours

Après une période intense fin mars au cours de laquelle les commissaires paritaires du Snes-Fsu ont échangé avec les collègues demandeurs de mutation pour les conseiller sur la formulation de leurs vœux, par visio pour les entrants puis par mails et rendez-vous téléphoniques pour tous, et après un suivi au moment de la vérification des vœux et barèmes en mai, les mutations intra-académiques se sont achevées avec la phase des recours qui s'est ouverte dès la diffusion des résultats de mutation le 7 juin.

Ce sont plus de 70 collègues qui ont mandaté le Snes pour les représenter et défendre leur situation devant l'administration ; certains pour obtenir des informations sur leur positionnement derrière la personne mutée sur leurs 3 premiers vœux puisque l'administration se refuse à donner la barre ; d'autres en raison d'une affectation en extension très éloignée ou d'une mutation intenable au vu de leur situation médicale ou familiale.

Depuis le 17 juin, date de la première bilatérale, se sont donc enchaînés 4 réunions puis de nombreux échanges par mails jusqu'à la fermeture du rectorat fin juillet et depuis sa réouverture fin août et ce jusqu'à la veille de la rentrée scolaire, ce 29 août : il aura fallu toute la ténacité des commissaires paritaires pour faire aboutir certaines situations. En effet quand l'administration accède à leur demande, les collègues en situation de recours sont affectés le plus souvent sur des supports vacants qui ne peuvent pas être connus tant que les

ajustements de structure ne sont pas faits ou que la redescende du nombre de stagiaires par académie n'a pas eu lieu.

L'absence de transparence sur les opérations de mutations et en particulier sur les barres reste insatisfaisante pour les collègues et crée de la suspicion. Tout en continuant à revendiquer le retour à un paritarisme plein et entier, nous argumenterons aussi lors du bilan des Lignes Directrices de Gestion qui sera fait en automne au rectorat sur la nécessité d'une communication de barres plus précises que les seules barres départementales par les instances académiques et un retour à plus de transparence.

Elsa BERNARDY
Co-secrétaire générale académique, commissaire paritaire

Mutations 2024



Pour votre recours,

le Snes-FSU

à votre secours !

Classe Exceptionnelle : pas de barème, pas de transparence...

Les nouvelles modalités de promotion de grade à la classe exceptionnelle se sont appliquées pour la première fois cet été sans barème et avec un départage des candidats ayant deux avis « Très Favorable » d'abord à l'ancienneté de corps, puis de grade, puis d'échelon.

Les avis posés par les chefs d'établissements et les IPR ne pouvant être contestés - situation scandaleuse qui renforce le sentiment d'injustice et de fait du prince - de nombreux collègues pourtant impliqués durant l'ensemble de leur carrière n'ont pu être examinés par l'administration avec deux avis TF.

Avec 221 promotions chez les certifiés (un nombre légèrement supérieur à celui de l'an passé), tous les collègues avec un double avis TF n'ont bien sûr pas pu être promus, y compris des collègues proches de la retraite dont l'ancienneté de corps était plus faible du fait d'une entrée tardive dans le corps des certifiés après avoir été MA, contractuel ou avoir appartenu à un autre corps de l'Éducation Nationale.



Une première analyse, forcément partielle étant donné l'absence de CAPA ou de GT avec les organisations syndicales, laisse à penser que les approches ont été assez différentes d'une discipline à l'autre, et le respect de la proportionnalité homme/femme, assez variable. 59 % des promus sont des femmes, mais un énorme déséquilibre disciplinaire est à noter.

Il semble par ailleurs que, selon les disciplines, l'attribution des avis TF par les IPR ait été plus stratégique et efficace que dans d'autres, de grosses disciplines en terme d'effectifs, comme les Lettres par exemple, ayant peu de promus.

Le SNES-FSU exige toujours le retour d'un barème permettant de classer en fonction des échelons puis par ancienneté dans l'échelon

les candidats, ce qui permettrait de rendre les promotions plus efficaces en promouvant les collègues pour qui c'est le plus utile en vue de leur fin de carrière et la retraite.

Arnaud Roussel

Co-secrétaire général académique, commissaire paritaire

Hors classe : plus de promotions, mais...

Le SNES-FSU et les syndicats de la FSU ont imposé au ministère, à force de ténacité, l'augmentation du ratio de promotion à la hors-classe : la proportion de collègues promouvables qui seront promus est passé de 18 % à 21 % pour la campagne 2023, puis 22 % pour cette campagne 2024 et passera à 23% en 2025. Le nombre de promotions augmente donc de 16.6 % dès 2023, et à terme de 27.7 %, ce qui devrait réduire le temps d'attente du passage à la hors-classe de plus d'un an. Cela contribue à poursuivre l'élargissement de l'accès à la hors-classe engagé avec la revalorisation PPCR. Nous sommes ainsi passés de 414 promotions chez les certifiés en 2022 à 456 cette année, ce qui est très positif (22 CPE au lieu de 21 et 13 Psyen).

Cependant nous continuons de déplorer les réponses particulièrement peu éclairantes des services de la DPE aux demandes d'explications pour les collègues non promu.e.s, ressemblant à des messages d'attente de répondeurs :

« Bonjour X,

Vous déteniez dans le cadre de cette campagne un barème de XXX pts. Tous les enseignants détenant le barème à 165 pts n'ont pas été promus.

Je vous précise que le classement des éligibles s'effectue à l'aide d'un barème national, dont le caractère est indicatif, valorisant l'appréciation de la valeur professionnelle et l'ancienneté dans la plage d'appel.

Une attention particulière a été portée aux parcours professionnels des enseignants, à la possibilité d'évoluer dans sa carrière sur au moins deux grades et au respect de l'égalité

professionnelle entre les femmes et les hommes.

Je vous précise que les agents non promus n'ont par nature pas de rang de classement. ».

Aucune clarté, aucune transparence ! Jusqu'en 2020 inclus, le SNES-FSU donnait le rang de tous les collègues promus et non promus, ce qui permettait à chacun de se projeter sur une promotion plus ou moins lointaine, étant donné la présence d'un barème clair ! Pire encore cette année, il semble que les services de la DPE, renouvelés et novices, pour certains, aient simplement oublié justement une des particularités du protocole PPCR à savoir que « dans l'objectif de permettre aux agents de dérouler leur carrière sur au moins deux grades, une attention particulière est portée aux agents qui arrivent en fin de carrière. » . Ainsi plusieurs collègues âgées de 63 ans, ont été tout bonnement « oubliés » du tableau d'avancement. Nous continuons d'intervenir auprès des ressources humaines afin de mettre fin à cette criante injustice.

Arnaud Roussel

Co-secrétaire général académique, commissaire paritaire



Le congrès national du SNES-FSU s'est tenu en mars dernier à La Rochelle. A la suite du Congrès, toutes et tous les adhérent·es du SNES-FSU ont été appelé·es à voter du 13 mai au 4 juin, pour élire, pour 3 ans, les membres des différentes instances du syndicat, au niveau national (la Commission administrative nationale : CAN et le Bureau national : BN), au niveau académique (la Commission Administrative Académique : CAA) et au niveau départemental (les bureaux départementaux). Le SNES-FSU comme la FSU fonctionnent de manière pluraliste et démocratique : chaque courant de pensée pouvant présenter une liste de candidat·es.

Fin juin, à la proclamation des résultats, la CAN a été renouvelée et a désigné en son sein le Bureau national et le Secrétariat général. Nous avons procédé de la même manière au niveau académique pour désigner la CAA et le bureau académique.

Au niveau national la participation a augmenté sensiblement (+4,2 points soit +1 600 voix) par rapport à 2021. Au niveau du SNES-Montpellier, la participation est nettement plus importante qu'au niveau national. Merci aux s1 qui se sont mobilisé·es pour organiser dans leurs établissements les élections.

Quatre listes nationales étaient candidates : Unité et Action (U&A), École Émancipée (EE), Émancipation, Unité revendication indépendance syndicale (URIS). Et pour l'Hérault la Liste Front Unique a aussi présenté des candidat·es. La répartition des sièges se fait selon la règle de la

VOTE D'ORIENTATION Mai-Juin 2024. SNES-FSU						
	CA Nationale	CA Académique	AUDE	GARD	HÉRAULT	PYRÉNÉES ORIENTALES
Inscrits	52107	2764	408	562	1267	415
Votants	20587	1314	252	265	555	170
Taux de participation	39,51	47,54	61,76	47,15	43,80	40,96
Blancs et nuls	821	47	5	13	13	14
Exprimés	19741	1267	247	252	542	156
Liste Unité & Action	15472	1097	176	252	454	156
Liste École Émancipée	3371	170	46		77	
Liste Émancipation	540		25			
Liste URIS	358					
Liste Front Unique					11	

proportionnelle à la plus forte moyenne. Les équilibres entre les courants de pensée n'ont pas été bouleversés. Les syndiqué·e·s ont confirmé leur soutien à l'orientation U&A qui est largement majoritaire et en hausse. Au niveau national U&A obtient 78,37 % des suffrages, et conserve 59 sièges. La liste EE ne progresse pas en pourcentage mais gagne 173 voix : elle maintient ses 13 sièges. La liste Émancipation gagne 70 voix et maintient ses deux sièges. La liste URIS conserve son siège. Au niveau académique, U&A arrive largement en tête avec plus de 85 % des suffrages.

Elle quitte les instances du SNES-Montpellier pour d'autres aventures.

« Moment émotion ...

C'est avec un gros pincement au cœur que nous souhaitons bonne chance à Claire POUS, qui quitte ses différentes (et très nombreuses) fonctions au sein de la section académique. Mais, elle reste toujours commissaire paritaire académique et surtout militante au sein du SNES-FSU.

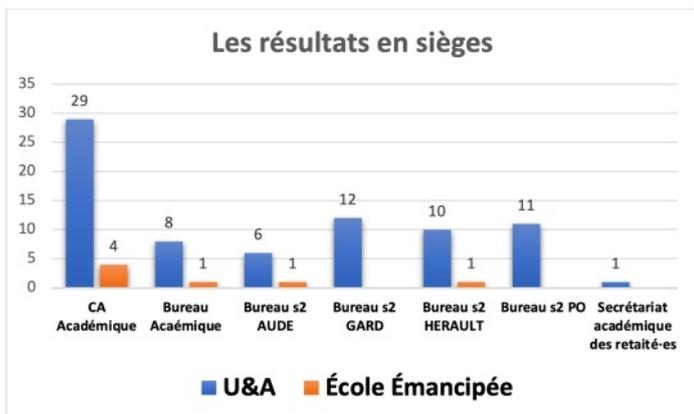


Claire s'est engagée sans compter à tous les échelons du syndicat. Elle a été s1 de nombreux établissements où elle a été affectée et le reste encore. Elle a été commissaire paritaire nationale et académique pour les agrégé·es. Elle a même goûté davantage au s4 en devenant responsable du secteur agrégé·es au niveau national et membre de la CAN.

Nous garderons en mémoire ses qualités d'analyse, sa capacité à faire face à ses interlocuteurs (Les Inspecteurs généraux en premiers lieux). Elle a été un lien essentiel entre le national et Montpellier pour défendre le plus grand nombre de collègues de notre académie.

Sa présence quotidienne va nous manquer mais, nous savons qu'elle ne sera jamais loin ! Nous savons aussi que de nouvelles aventures l'attendent pour construire le syndicalisme qui lui tient à cœur : le syndicalisme de transformation sociale.

Merci pour tout Clairette !



Le secrétariat général du SNES-FSU national



Secrétaire générale
SOPHIE VÉNÉTAY,
certifiée de S.E.S., enseignante au lycée Rosa Parks à Montgeron (Essonne).
Elle est la porte-parole du SNES-FSU et chargée des contacts avec le/la ministre

Secrétaires généraux adjoints



GWÉNAËL LE PAIH,
certifié de mathématiques, enseignante au lycée Anita Conti à Bruz (Ile-et-Vilaine)



EMMANUEL SÉCHET,
certifié de mathématiques, enseignante au lycée Gabriel Touchard - Washington au Mans (Sarthe)

SECRÉTARIAT ACADÉMIQUE

Stéphane AUDEBEAU

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA 2nd degré.
Gestion des personnels : agrégés, rendez-vous de carrière, formation syndicale, publications

Elsa BERNARDY

Co-secrétaire générale.
Elue au CSA académique.
Siège en CAPA 2nd degré.
Gestion des personnels : certifiés, TZR
Emploi, paiements, carrières.

Hervé FUMEL

Co-secrétaire général.
Elu au CSA académique.
Gestion des personnels : certifiés.
Lycées. FSU.

Mireille GUIBBERT

Co-secrétaire générale.
Trésorière.
Gestion des personnels : AED.

Sarah LETOUZEY

Co-secrétaire générale
Siège en CAPA 2nd degré.
Gestion des personnels : stagiaires, TZR.
Emploi, paiements, carrières.

Arnaud ROUSSEL

Co-secrétaire général.
Siège en CAPA 2nd degré.
Gestion des personnels : certifiés, stagiaires.
Mutations, emploi, carrières. Collèges.
Syndicalisation. Vie syndicale.

Diane ARVIEU

Co-secrétaire générale adjointe
Informatique, site.

Guillaume MARSAULT

Co-secrétaire général adjoint
Siège en CAPA 2nd degré.
Site, communication, publication, réseaux sociaux.

Carole NEJJARI

Co-secrétaire générale adjointe
Siège en CAPA 2nd degré.
Emploi, carrières. Syndicalisation.

Marc MOLINER

Co-secrétaire général adjoint
Siège en CAPA 2nd degré
Gestion des personnels : stagiaires.

COLLECTIF ACADÉMIQUE

**Emmanuel BOIS, Patrick BORDE
Ysabel LEVASSEUR**

Gestion des personnels : AESH

Cyril GARCIA

Elu au CSA académique.
Secrétaire de la FS-SSCT académique.

Jean JOURNET

Gestion des personnels : retraités.

Anne-Sophie JOUTEL

Siège en FS-SSCT acad-référente VDHA

Laurence GAUTIER

Trésorière adjointe

Raymond LABORIE

Gestion des personnels : retraités.

Tifenn LE MARTELOT

Stagiaires, FDE

Claire POUS

Siège en CAPA 2nd degré

Magali VINCENT

Siège en CAPA 2nd degré.
Gestion des personnels : certifiés, TZR, non titulaires. Emploi, paiements, santé.

RESPONSABLES DE CATÉGORIE

Agrégés : Cyril GARCIA, Stéphane AUDEBEAU.

Certifiés : Arnaud ROUSSEL, Sarah LETOUZEY, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY

PsyEN : Cendrine GONOD

CPE : Carol CIAMPI (06.84.98.63.51)

Retraités : Jean-Yves BARBIER, Raymond LABORIE

AED : Mireille GUIBBERT

AESH : Emmanuel BOIS, Patrick BORDE, Ysabel LEVASSEUR

Non titulaires : Magali VINCENT, Marie-Laure CONSEIL-NEVEU

RESPONSABLES DE SECTEURS

Lycées

Hervé FUMEL, Stéphane AUDEBEAU

Collèges

Diane ARVIEU, Guillaume PALANCHON, Arnaud ROUSSEL

Stagiaires

Tifenn LE MARTELOT, Jordan HOMPS, Elsa BERNARDY, Marc MOLINER, Sarah LETOUZEY, Arnaud ROUSSEL

Mutations – Carrières – Emploi

Arnaud ROUSSEL, Hervé FUMEL, Magali VINCENT, Elsa BERNARDY, Sarah LETOUZEY, Carole NEJJARI

Informatique – Site Internet

Diane ARVIEU – Guillaume MARSAULT

Retraites

Jean JOURNET, Raymond LABORIE

Formation continue

Mireille GUIBBERT, Elsa BERNARDY

Syndicalisation

Arnaud ROUSSEL, Carole NEJJARI

Santé

Claire BORDE, Magali VINCENT, Sarah LETOUZEY

AUDE

Claire BORDE ((06.81.34.13.94), Magali NAPPEZ (07.86.29.30.37)
Hélène MAILLOT (trésorière)
22 bis boulevard de Varsovie 11000 Carcassonne
Retraités : Rosine CHARLUT

snes-aude@montpellier.snes.edu
http://www.snes-aude.fr
Facebook : Snes-FSU Aude

GARD

Jérôme AMICEL
Anna FERRIER (trésorière)
26 bis rue Becdelièvre 30900 Nîmes
04.66.36.63.54

snes-gard@montpellier.snes.edu

Permanences : jeudi 14h-16h30

HERAULT

Diane ARVIEU (06.80.46.58.10)
Carole NEJJARI, Cyril GARCIA, Maguelone MARC (trésorière).
Retraités : Henri ESCUDIER
SNES-FSU – 474 Allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier

snes-herault@montpellier.snes.edu
Facebook : SNES Section départementale Hérault
Twitter : @SNESHerault

LOZERE

Clémence GOURET, Hélène TALAGRAND, Isabelle VOLLE
Daniel BARLET (trésorier)
Espace J. Jaurès – Rue Charles Morel, 48000 Mende

sneslozere@gmail.com

Collèges : Hélène TALAGRAND (helenetalagrاند@hotmail.com), Clémence GOURET (06.88.77.33.05, clemence.gouret@yahoo.com)
Lycées : Isabelle VOLLE, (ivolle@wanadoo.fr),
Retraités : Daniel BARLET

PYRENEES ORIENTALES

Guillaume PALANCHON (06.51.31.71.31),
Marc MOLINER (06.24.45.32.15),
Ignacio VALENZUELA (06.34.96.85.05)
Eli SANCHEZ (trésorière)
Retraités : Roger GARDEZ
18 rue Condorcet 66000 Perpignan

snes66@wanadoo.fr
Facebook : Snes PO

Permanences : Jeudi 9h30-16h30 ou sur rdv.

Psy-EN : la mobilisation continue.

Au moment où les CIO (Centre d'information et d'orientation) ouvraient au public, à quelques jours de la prérentrée, nous étions toujours dans l'incertitude quant à nos conditions de travail pour cette année 2024-2025.



Nous nous étions fortement mobilisé.es en mai et juin de l'année dernière à la suite des annonces de restrictions budgétaires venant encore impacter des conditions déjà difficiles dans nos CIO. Alors que notre parc informatique est obsolète, que nos locaux sont souvent vétustes et qu'il nous faut renouveler certains de nos outils, la coupe budgétaire annoncée, de moitié voire des 2/3 selon les CIO, ne nous permet plus d'assurer nos missions dans des conditions acceptables.

Nous subissons une coupe identique sur nos frais de déplacement, ne nous permettant plus de nous rendre régulièrement dans les établissements situés en dehors de nos résidences administratives. Malgré nos différentes sollicitations, aucune réponse concrète ne nous a été apportée qui nous permettrait d'intervenir convenablement dans les CIO et au plus près des élèves et des familles dans les établissements.

Ces coupes drastiques, qui s'ajoutent à des conditions de travail devenues insupportables et à la faiblesse des rémunérations dans l'Éducation Nationale, nous inquiètent plus largement quant à la place de l'éducation dans nos politiques publiques.

En cette rentrée, nous restons donc plus que jamais mobilisé.es au côté de nos collègues de l'Éducation Nationale.

Cendrine Gonod
Responsable du secteur PsyEn du SNES-
Montpellier

Syndiquez-vous pour défendre collectivement la profession.

Adhésion 2024-2025, c'est parti avec le SNES-FSU !

Adhèrent-e au SNES en 2023-2024, vous avez reçu fin août, votre bulletin d'adhésion préimprimé ; il vous suffit dès à présent d'y apporter les modifications nécessaires (échelon, adresse, mail, affectation si mutation...), de le remettre à votre responsable local du snes (de préférence) ou de le renvoyer à la section académique, Enclos des Lys, accompagné du règlement de votre cotisation.

Si l'adhésion intervient en septembre ou octobre, les prélèvements peuvent se faire en 10 fois, et bien entendu la cotisation est déductible à 66 % des impôts (ou un crédit d'impôt à la même hauteur, si vous n'êtes pas imposable)

Vous n'étiez pas ou plus syndiqué, il est temps d'agir ensemble. Demandez un bulletin d'adhésion à votre responsable de S1, ou au S3, ou encore en ligne sur <http://www.montpellier.snes.edu>, rubrique : « comment adhérer ».

Pour la défense de nos métiers, contre l'école du tri social, agir tous ensemble au quotidien dans nos établissements pour un système scolaire digne de la 7ème puissance mondiale : enseignants titulaires, stagiaires et contractuels, CPE, PSYEN, AED, AESH, adhérez et faites massivement adhérer au syndicat, engagé au quotidien dans la défense de la profession : le SNES-FSU !

Arnaud Roussel
Co-secrétaire général académique

Je ne me syndique pas car je ne suis pas d'accord avec tout ce que porte la FSU !

Adhérer ne signifie pas être d'accord avec tout ce que disent et écrivent la FSU et ses syndicats. L'ensemble des militant·es ne partagent pas nécessairement toutes les orientations de la FSU. **Mais l'essence même du syndicalisme est d'unir celles et ceux qui ont des intérêts et des idées en commun.** La FSU et ses syndicats sont des organisations **démocratiques** qui laissent une large place aux débats internes : c'est dans cette logique qu'à la FSU et dans ses syndicats le pluralisme existe à travers une place singulière accordée aux courants de pensée.

L'action collective ne sert à rien !

Faux ! De nombreuses actions locales, impulsées par les syndicats de la FSU et rassemblant les personnels, permettent d'obtenir des avancées. Au niveau national, les mobilisations de ces dernières années, menées dans un cadre intersyndical (contre la réforme des retraites, pour les salaires, et plus récemment contre l'extrême droite) ont montré l'importance des actions unitaires pour rendre visibles nos revendications et dans certains cas les faire aboutir. Le contexte économique, social et politique impose incontestablement une réflexion sur les conditions de réussite de l'action collective. Les adhérent·es des syndicats de la FSU, organisés démocratiquement, sont associé·es à cette réflexion sur les actions à mener et leurs modalités.

Se syndiquer, c'est déjà agir !

**SE SYNDIQUER,
C'EST AGIR POUR NOS MÉTIERS !**

**N'hésitez plus, rejoignez-nous
en adhérant dès maintenant en ligne !**



MARDI 1er OCTOBRE
JOURNÉE NATIONALE DE MOBILISATIONS
POUR LES SALAIRES, LES CONDITIONS DE TRAVAIL,
LES SERVICES PUBLICS ET LES RETRAITES

